

Strasbourg, le 15 septembre 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie - DASEN du Bas-Rhin,

La récente enquête du SE-Unsa en direction des Professeurs des écoles a mis en évidence un temps de travail hebdomadaire moyen de 44h48 ; 3 enseignants du 1er degré sur 4 travaillent plus de 40h par semaine.

Le protocole national d'évaluations CP/CE1 nécessite une saisie directe des réponses des élèves par les professeurs des écoles. Cette saisie est automatisée dans le second degré. Ce n'est pas le cas dans le 1<sup>er</sup> degré.

C'est donc du travail supplémentaire pour lequel du temps est nécessaire.

Ce temps ne saurait être ajouté sous la forme d'une deuxième journée de pré-rentrée qui n'est pas effectuée dans les établissements du 2nd degré, pas plus qu'il ne pourrait être "incorporé" aux 48 heures forfaitaires de concertation/relations aux parents dont chacun sait qu'elles ne suffisent déjà pas aux tâches effectuées par les PE.

**Le SE-Unsa exige donc une véritable compensation horaire de 6 heures pour les enseignants de CP et de CE1, soit sur le temps de classe, soit sur le volant des animations pédagogiques, soit sur celui des 36 heures d'APC.**

**Dans l'attente de la garantie de cette compensation, le SE-Unsa propose aux collègues de ne pas effectuer la saisie des résultats des évaluations CP et CE1.**

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur d'académie, l'assurance de ma considération respectueuse.



Anne-Marie HALLER  
Secrétaire Générale du SE-Unsa du Bas-Rhin